



# PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 novembre 2023

### **Arrêté portant périmètre d'interdiction de manifester le 1er décembre 2023 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux**

Le préfet Etienne GUYOT a pris un arrêté pour interdire les cortèges, défilés et rassemblements non-déclarés le vendredi 1er décembre de 18h00 à 00h00 sur certaines voies et espaces publics de la ville de Bordeaux afin d'éviter tout risque d'affrontement en centre-ville où une population importante est susceptible de se concentrer à cette date, veille de weekend et début de période de fêtes de fin d'année.

En effet, des manifestations, non-déclarées ou interdites, opposant l'extrême gauche et l'ultra gauche d'une part, à l'extrême droite et l'ultra droite d'autre part, sont susceptibles d'être organisées ce vendredi dans l'hyper-centre ville de Bordeaux, comme en témoignent les appels sur les réseaux sociaux.

Ces manifestations n'ont pas fait l'objet de déclarations préalables permettant un échange entre l'autorité de police compétente et les déclarants afin de prendre toutes les dispositions et mesures préventives garantissant le bon déroulement et la sécurisation des rassemblements.

Dans ce contexte, des réactions violentes entre les groupes ayant appelé à manifester, notamment La Bastide Bordelaise, groupuscule d'ultra-droite, et la mouvance antifasciste girondine, sont prévisibles.

Ces rassemblements potentiels interviennent dans le contexte actuel du rehaussement au niveau maximal de la posture VIGIPIRATE sur l'ensemble du territoire national.

Toute infraction à cet arrêté sera réprimée et punie de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.